

## Choisir son orientation en classe de terminale :

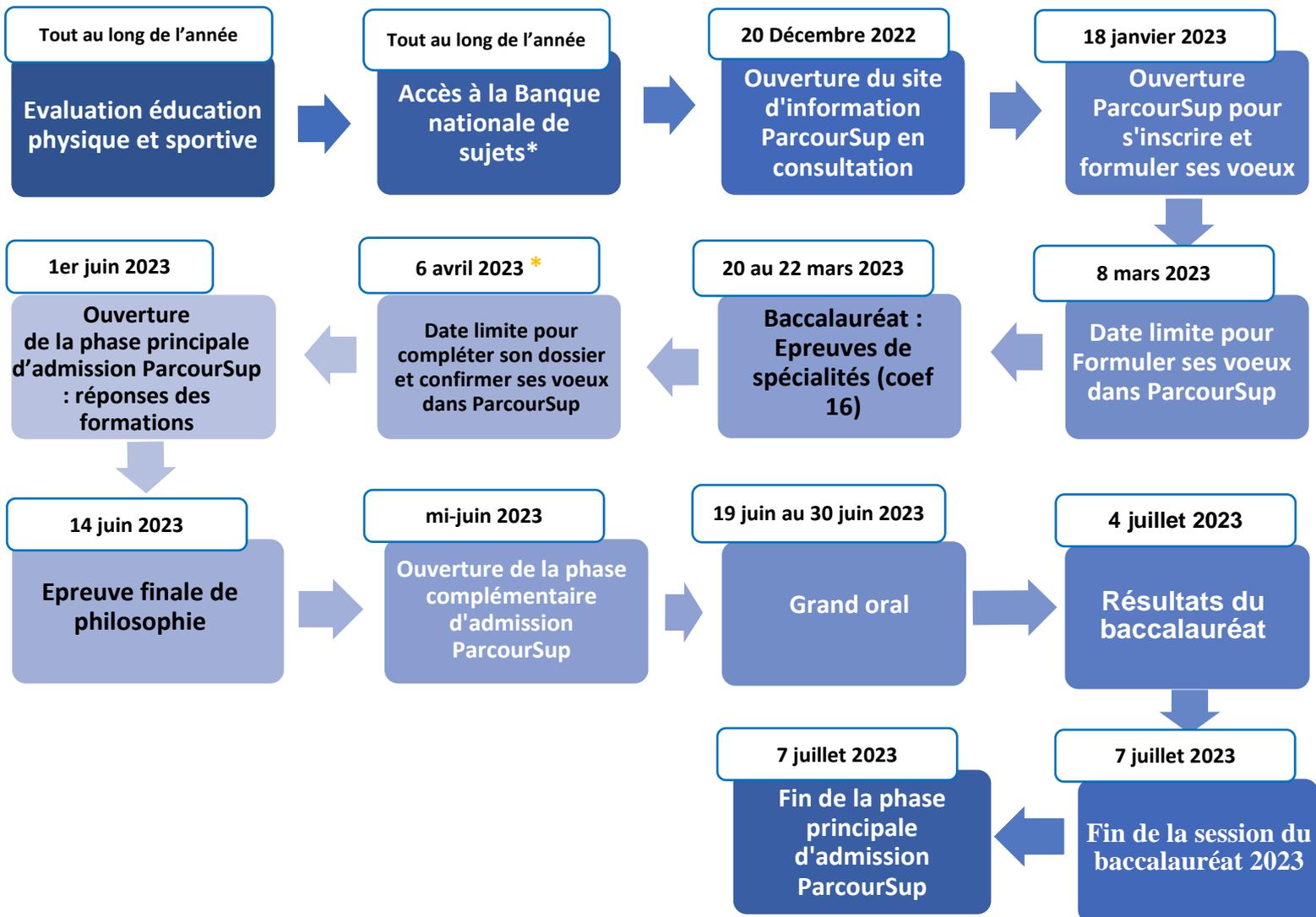
Faire ses vœux dans Parcoursup, le grand oral,  
le baccalauréat 2023



Mis à jour le 21 mai 2023

## L'agenda de l'orientation des Terminales en 2022/2023, les attendus Post Bac dans ParcoursSup

### Calendrier de l'orientation en classe de Terminale



## Je suis en première générale en 2021-2022. Comment calculer ma note de baccalauréat ?

Rentrez vos notes dans ce tableau,  
multipliez-les par leur coefficient et divisez le total par 100.

Pour les élèves des établissements publics et privés sous contrat ainsi que des établissements français homologués à l'étranger.

	Note/20 (1 <sup>re</sup> )	Coef. (1 <sup>re</sup> )	Note de 1 <sup>re</sup> multipliée par coef.	Note/20 (Tle)	Coef. (Tle)	Note de Tle multipliée par coef.	Note totale
<b>Contrôle continu (moyenne générale issue des moyennes annuelles de 1<sup>re</sup> et Tle)*</b>							
Histoire-géographie		3			3		
LVA		3			3		
LVB		3			3		
Enseignement scientifique		3			3		
Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1 <sup>re</sup>		8			-		
EPS		-			6		
EMC		1			1		
<b>Épreuves terminales</b>							
Enseignement de spécialité 1 en Tle		-			16		
Enseignement de spécialité 2 en Tle		-			16		
Oral anticipé de français		5			-		
Écrit anticipé de français		5			-		
Philosophie		-			8		
Grand oral		-			10		
Total							
Total divisé par 100							

**Ma note au baccalauréat 2023** 

\* Les enseignements optionnels comptent avec un coefficient 2 pour la classe de 1<sup>re</sup> et coefficient 2 pour la classe de Tle.

Ces coefficients s'ajoutent, quelle que soit la valeur de la note, à la somme des coefficients portant sur les enseignements obligatoires.

Un travail d'harmonisation sera effectué à la fin de l'année pour assurer l'égalité de traitement des candidats. Ce travail pourra aboutir à la baisse ou à la hausse des notes du contrôle continu transmises par le conseil de classe.

Le jury du baccalauréat pourra décider, pendant sa délibération, d'attribuer des points supplémentaires aux candidats.



MENJS - Septembre 2021

## BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

# Contrôle continu : le parcours sécurisé de ma note

**Un contrôle continu renforcé et simplifié**  
Pour valoriser l'implication, la régularité et les progrès

**Contrôle continu**  
**40%**  
**de la note finale**



**Contrôle terminal**  
**60%**  
**de la note finale**

Français (oral et écrit) ; philosophie ; 2 enseignements de spécialité ; Grand oral

Enseignement de spécialité suivi uniquement en 1<sup>re</sup> ; histoire-géographie ; LVA ; LVB ; enseignement scientifique en voie générale/mathématiques en voie technologique ; enseignement moral et civique ; EPS (moyenne des 3 notes des CCF)

+ enseignements optionnels

**Vos professeurs vous signalent à l'avance les évaluations qui seront prises en compte dans le cadre de la note de contrôle continu.**

**Un contrôle continu avec + de garanties**  
Pour + de transparence des pratiques de notation  
Pour + d'égalité de traitement des candidats

EN DÉBUT D'ANNÉE DE 1<sup>re</sup> ET DE TERMINALE

**Le projet d'évaluation de l'établissement**, élaboré dans chaque lycée par l'équipe pédagogique, présente des principes communs à l'évaluation des élèves.

Tous les professeurs disposent d'un guide commun de l'évaluation permettant d'harmoniser les pratiques.

EN FIN DE TRIMESTRE OU SEMESTRE EN 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

**Le conseil de classe de l'établissement** valide les notes du contrôle continu de l'élève.

EN FIN DE 1<sup>re</sup> ET TERMINALE

**La commission académique d'harmonisation** peut baisser ou augmenter les notes du contrôle continu transmises par le conseil de classe.

EN FIN DE TERMINALE

**Le jury académique du baccalauréat** valide l'obtention de l'examen et attribue des mentions au vu des résultats.

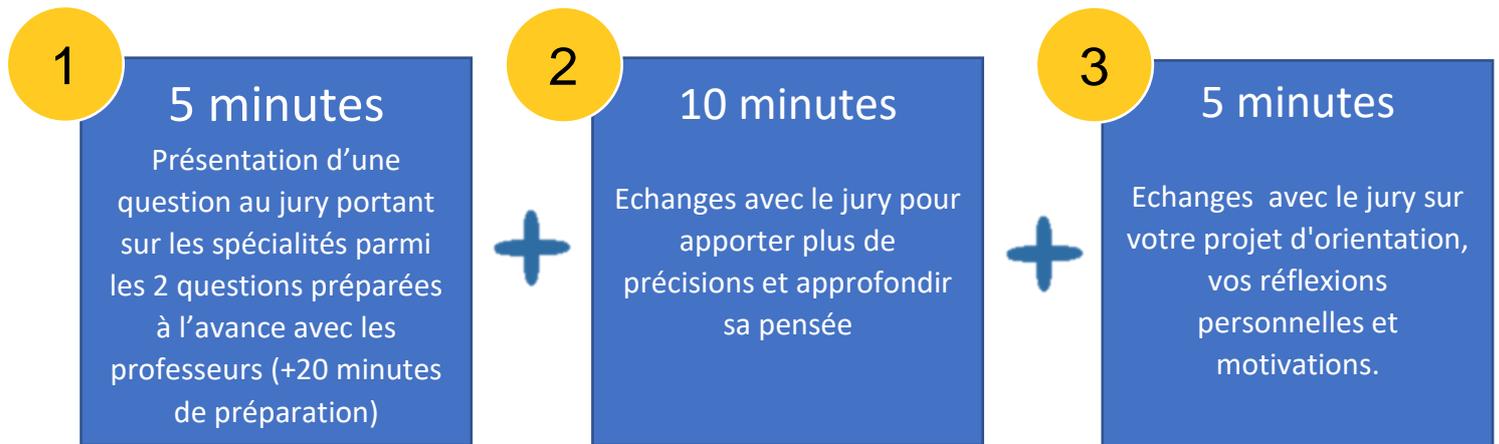
REUSSIR  
AU LYCÉE

**parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

La moyenne générale des bulletins scolaires de 1<sup>re</sup> et de terminale est prise en compte dans Parcoursup.



## Zoom sur le Grand Oral



**L'épreuve dure 20 minutes (et vous avez 20 minutes de préparation en plus)** et se déroule en **trois temps** : un premier temps où vous êtes debout devant le jury (sauf cas particulier), et les 2 autres temps d'échange assis ou debout selon votre choix.

**Le jury est composé** d'un professeur d'une de vos spécialités (ou un professeur de la spécialité de votre série pour la voie technologique) et un professeur de l'autre spécialité ou d'un des enseignements communs, ou un professeur-documentaliste. Ces professeurs n'enseignent pas au lycée Carnot.

<b>1</b>	<p><b>Pour la voie générale</b>, chacune de vos questions peut concerner soit une seule de vos spécialités, soit les deux en même temps. Par exemple, si vos 2 spécialités sont histoire-géographie et SVT, une de vos questions peut porter sur l'histoire de la médecine.</p> <p>Vous avez ensuite <b>20 minutes de préparation</b> pour mettre en ordre vos idées et créer un support (une carte, un graphique, un schéma, etc.) à donner au jury. Rassurez-vous, ce support n'est pas évalué. Votre exposé se fait sans note.</p> <p>Une fois que l'épreuve orale commence, vous devez expliquer <b>pourquoi vous avez choisi de préparer cette question, puis vous développez et y répondez.</b> Le jury évalue votre argumentation et vos qualités oratoires.</p>
<b>2</b>	<p><b>Le jury vous interroge pour avoir plus de précisions et vous demande d'approfondir votre pensée.</b> Ce temps d'échange permet surtout de mettre en valeur vos connaissances liées au programme des spécialités suivies en première et terminale, et vos capacités argumentatives.</p>
<b>3</b>	<p><b>Vous expliquez en quoi la question traitée est utile pour votre projet de poursuite d'études</b>, et même pour votre projet professionnel. Vous parlez des différentes étapes qui vous ont permis d'avancer dans votre projet (rencontres, engagements, stages, mobilité internationale, intérêt pour les enseignements communs, choix des spécialités, etc.) et de ce que vous en ferez après le bac. Le jury fait attention ici à <b> votre manière réflexion personnelle et à vos motivations.</b></p> <p>En savoir + <a href="#">Comment se passe le grand Oral</a></p>



## Les filières postbac : s'orienter dans ParcoursSup

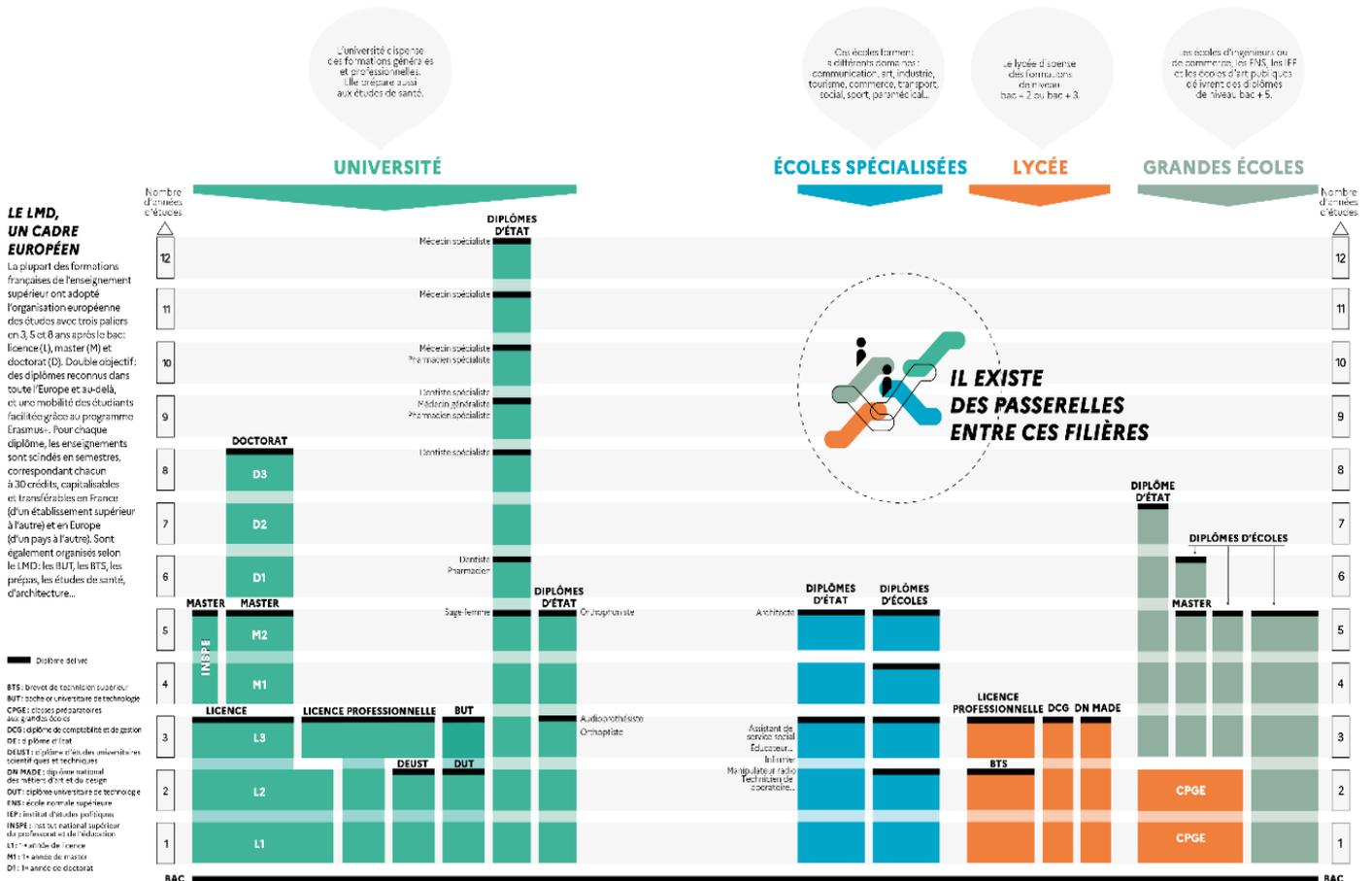
Même si en théorie les bulletins seront étudiés avant les spécialités pour déterminer si le lycéen peut entrer dans la filière souhaitée, dans la pratique, un certain nombre de prérequis favoriseront sa réussite dans la formation qu'il veut intégrer, en particulier pour les filières sélectives (classes préparatoires aux grandes écoles, Science Po, médecine- PACES Première Année Commune aux Etudes de Santé...).

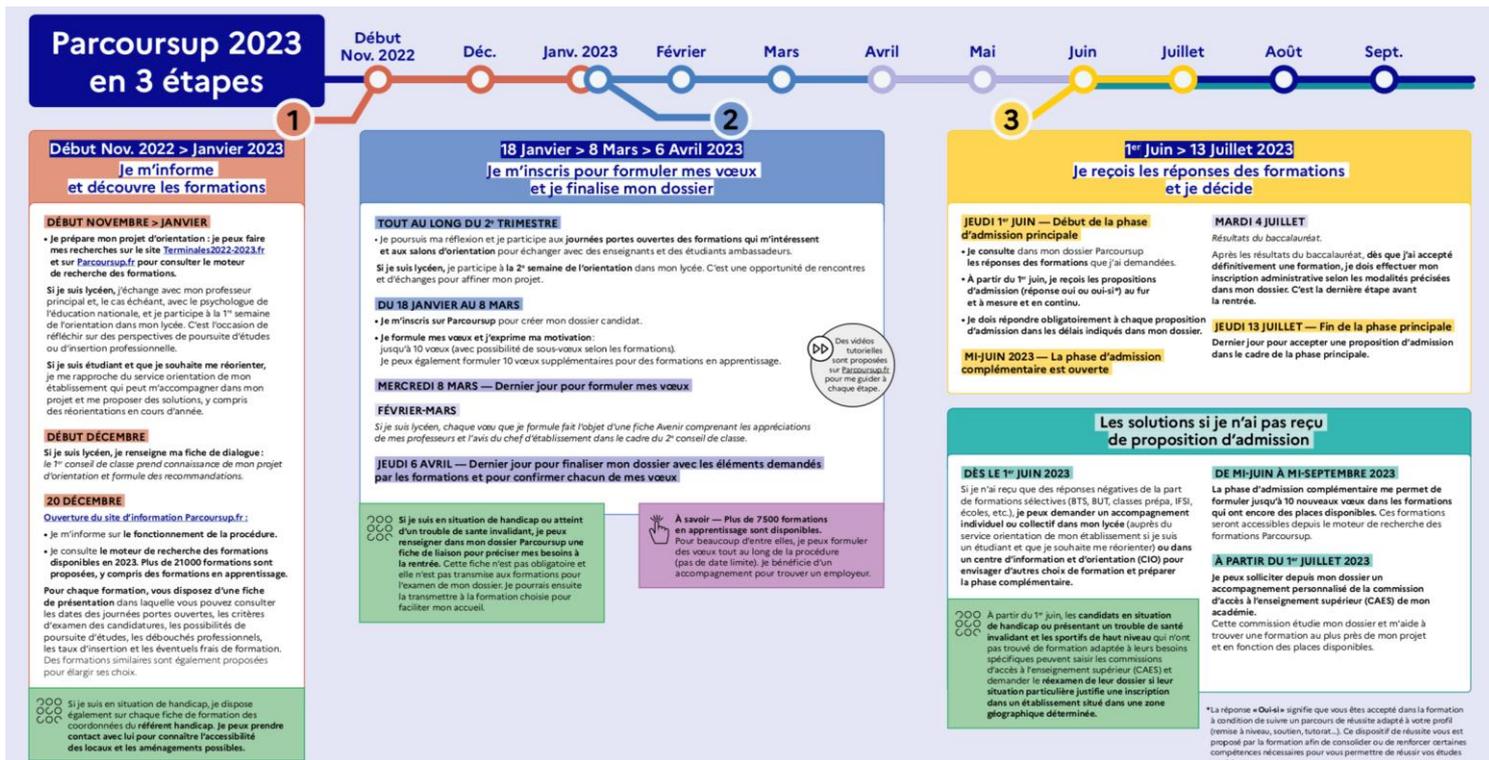
Pour vous accompagner, [ParcoursSup](#) vous présente les formations proposées postbac et les attendus pour chaque formation.

Consulter [Parcoursup - Onisep](#)

# LE SCHÉMA DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Les filières présentées ici sont accessibles directement après le bac. D'autres accès existent, ainsi que des passerelles.





Consulter [Parcoursup - Le calendrier](#)

## 1 Début novembre 2022 > janvier 2023 - Je m'informe et découvre les formations

> Début novembre > janvier - Je prépare mon projet d'orientation :

Vous pouvez faire vos recherches sur le site [terminales 2022-2023.fr](http://terminales2022-2023.fr) et sur [Parcoursup.fr](http://Parcoursup.fr) pour consulter le moteur de recherche des formations. Si vous êtes lycéen, vous échangez avec votre professeur principal et, le cas échéant, avec le psychologue de l'éducation nationale, et vous participez à la 1<sup>re</sup> semaine de l'orientation dans votre lycée. C'est l'occasion de réfléchir sur des perspectives de poursuite d'études ou d'insertion professionnelle.

### > Rencontrer la Psy-EN Orientation au lycée Carnot

Mme Cabello accueille élèves et familles au lycée Carnot **sur rendez-vous le mercredi de 14h à 17h30 et le jeudi de 9h30 à 17h30 > [prendre RDV en ligne](#)**. Si vous souhaitez en savoir plus sur les formations post-bac, consultez le [PADLET](#) créé par les Psy-EN du CIO de Paris Nord.

### > Rencontrer des Psy-EN Orientation au CIO Paris-Nord

Mme Cabello assure également une permanence **le lundi après-midi au CIO Paris-Nord, 39 rue Pierre Rebière Paris 17<sup>e</sup> / 01 44 62 35 82 / [Site du CIO Paris Nord](#)**

Horaires d'ouverture :

*Périodes scolaires :* Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h30 à 17h30 et le mardi de 13h30 à 17h30.

*Vacances scolaires :* du lundi au vendredi, de 10h à 13h et de 14h à 17h.

> *Début décembre - Fiche de dialogue*

Si vous êtes lycéen, vous renseignez votre fiche de dialogue : le 1er conseil de classe prend connaissance de votre projet d'orientation et formule des recommandations.

> *20 décembre - Ouverture du site d'information de Parcoursup.fr 2023 :*

- Vous y accédez sans identifiant ni mot de passe
- Vous vous informez sur le fonctionnement de la procédure.
- Vous consultez le moteur de recherche des formations disponibles en 2023. Plus de 21 000 formations sont proposées, y compris des formations en apprentissage.

Pour chaque formation, vous disposez d'une **fiche de présentation** dans laquelle vous pouvez consulter les dates des journées portes ouvertes, les critères d'examen des candidatures, les possibilités de poursuite d'études, les débouchés professionnels, les taux d'insertion et les éventuels frais de formation. Des formations similaires sont également proposées pour élargir ses choix.

Si vous êtes **en situation de handicap**, vous disposez également sur chaque fiche de formation des coordonnées du référent handicap. Vous pouvez prendre contact avec lui pour connaître l'accessibilité des locaux et les aménagements possibles.

**2** [18 janvier 2023 > 8 mars > 6 avril - Je m'inscris pour formuler mes vœux et je finalise mon dossier](#)

> *Tout au long du 2ème trimestre*

Vous poursuivez votre réflexion et vous participez aux journées portes ouvertes des formations qui vous intéressent et aux salons d'orientation pour échanger avec des enseignants et des étudiants ambassadeurs.

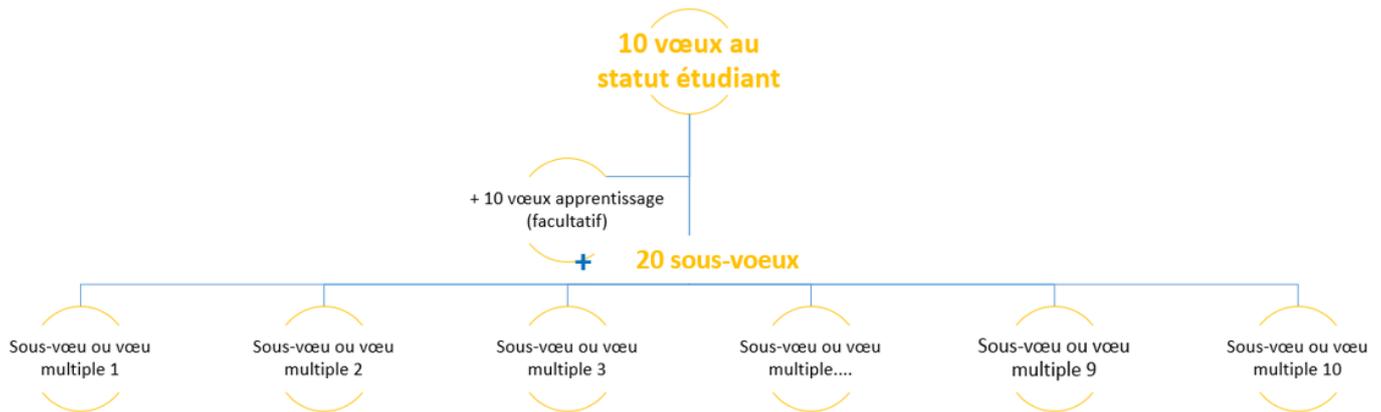
Si vous êtes lycéen, vous participez à la 2ème semaine de l'orientation dans votre lycée. C'est une opportunité de rencontres et d'échanges pour affiner votre projet.

> *Du 18 janvier au 8 mars 2023*

- Vous vous inscrivez sur Parcoursup pour créer votre dossier candidat.
- Vous formulez vos vœux et vous exprimez votre motivation

Vous pouvez saisir **jusqu'à 10 vœux et 20 sous-vœux** sur les formations au statut étudiant (+10 vœux complémentaires en apprentissage si vous le souhaitez). **1 vœux = 1 lettre de motivation**. Chaque vœu est **indépendant** et recevra une réponse.

- Certaines formations sont considérées comme des « Vœux multiples » (regroupement de plusieurs formations similaires), elles ne comptent alors que pour un seul vœu parmi les 10 vœux possibles. Exemple : le vœu multiple BTS « Management commercial opérationnel » qui regroupe toutes les formations de BTS « MCO » à l'échelle nationale.
- En complément des 10 vœux, chaque élève peut émettre **20 sous-vœux**.
- A noter : Parcoursup calcule automatiquement pour vous le nombre de vœux et sous-vœux totaux



**Pour certaines formations**, qui ont choisi de se regrouper par exemple au travers d'un concours commun, **il n'y pas de limite au nombre de sous-vœux**. C'est le cas par exemple (liste non exhaustive) pour :

- Les IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers) et les instituts d'orthophonie, orthoptie et audioprothèse regroupés à l'échelle territoriale. A noter : limitation de 5 vœux multiples maximum par filière ;
  - Les EFTS (Etablissements de Formation en Travail Social) regroupés par diplôme d'Etat à l'échelle nationale ;
  - Les écoles d'ingénieurs et de commerce/management regroupées en réseau et qui recrutent sur concours commun ;
  - Le réseau des Sciences Po / IEP (Aix, Lille, Lyon, Rennes, Saint-Germain-en-Laye, Strasbourg et Toulouse) et Sciences Po / IEP Paris ;
  - Le concours commun des écoles nationales vétérinaires ;
  - ...
- Pour les formations supérieures qui prévoient des épreuves de sélection écrites et/ou orales (concours), les formations communiqueront avant le 11 mars dans Parcoursup les modalités de déroulement de ces épreuves de sélection (distanciel, présentiel...).
  - **Pour les élèves handicapés**, ils peuvent s'ils le souhaitent, ne pas l'indiquer dans Parcoursup s'ils ont peur d'être désavantagés lors du classement réalisé par formation d'enseignement supérieur.
  - *In fine*, c'est le lycéen qui a le dernier mot sur le vœu qu'il souhaite accepter.

> *mercredi 8 mars - Dernier jour pour formuler mes vœux*

Des vidéos tutorielles sont proposées sur Parcoursup.fr pour vous guider à chaque étape. Si vous êtes lycéen, chaque vœu que vous formulez fait l'objet d'une fiche Avenir comprenant **les appréciations de mes professeurs et l'avis du chef d'établissement** dans le cadre du 2ème conseil de classe.

> *jeudi 6 avril à 23h59 - Dernier jour pour finaliser mon dossier avec les éléments demandés par les formations et pour confirmer chacun de mes vœux*

À savoir : plus de 7500 formations en apprentissage sont disponibles. Pour beaucoup d'entre elles, vous pouvez **formuler des vœux tout au long de la procédure** (pas de date limite). Vous bénéficiez d'un accompagnement pour trouver un employeur.

Si vous êtes **en situation de handicap ou atteint d'un trouble de santé** invalidant, vous pouvez renseigner dans votre dossier Parcoursup une fiche de liaison pour préciser vos besoins à la rentrée. Cette fiche n'est pas obligatoire et elle n'est pas transmise aux formations pour l'examen de votre dossier. Vous pourrez ensuite la transmettre à la formation choisie pour faciliter votre accueil.

**Pour que les vœux saisis deviennent définitifs sur Parcoursup, les lycéens doivent obligatoirement :**

**1) Compléter leur dossier :**

- projet de formation motivé pour chaque vœu formulé
- rubrique « préférence et autres projets »
- pièces complémentaires demandées par certaines formations
- rubrique « activités et centres d'intérêt » (facultative)

**2) Confirmer chacun de leurs vœux** (un vœu non confirmé ne sera pas examiné par la formation).

A noter : La rubrique « **Activités et centre d'intérêts** » est à compléter de façon **facultative**, mais elle peut aussi constituer **un atout pour le lycéen pour se démarquer**, parler davantage de soi et mettre en avant des qualités, des compétences ou des expériences qui ne transparaissent pas dans les bulletins scolaires

**Attention : il faut attendre que le bulletin scolaire du 2<sup>ème</sup> trimestre (ou 1<sup>er</sup> semestre) soit remonté dans le dossier du lycéen sur Parcoursup pour pouvoir confirmer ses vœux.**

**Ce qui est transmis par l'établissement aux formations pour examen de la candidature par les formations :**

- **Année de première** : bulletins scolaires et des épreuves anticipées de français.
- **Année de terminale** : bulletins scolaires des 1er et 2e trimestres (ou 1er semestre) et notes obtenues aux épreuves de mars pour les 2 spécialités conservées en Terminale.
- **Une fiche Avenir**, renseignée par le lycée lors du conseil de classe du 2<sup>nd</sup> trimestre.
  - Elle sera remplie au conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre
  - Chaque enseignement = moyenne des 2 trimestres + calcul du rang dans la matière
  - Chaque professeur saisit une appréciation
  - Le Professeur Principal saisit une appréciation qui prend en compte des éléments d'activités extra-scolaire auquel lui seul à accès
  - Le chef d'établissement ajoutera son avis et son appréciation
  - Elle sera consultable par les élèves à partir du 2 juin
  - A l'issue du conseil de classe, le président du conseil de classe statue sur un des 4 avis suivants : Très Favorable (TF)/Favorable (F)/Réservé (R)/Défavorable (DF)

### Bon à savoir

- Les vœux et les sous vœux ne sont pas hiérarchisés dans ParcoursSup (ParcoursSup ne fait aucun classement) **et chaque formation n'a pas connaissance des autres vœux formulés** par le lycéen lorsqu'il examine son dossier, mais il est important que chaque lycéen ait sa propre hiérarchie de vœux en tête ;
- Les dossiers dans ParcoursSup sont anonymisés (âge, sexe...) sauf pour l'apprentissage, l'accès aux internats et les établissements qui recrutent sur concours ;
- **Gardez à l'esprit que l'inscription dans ParcoursSup n'est pas une course de vitesse, mais une question de motivation et de patience.** Il est préférable de prendre son temps pour choisir et construire son orientation avant de formuler ses vœux, tout en respectant les dates limites fixées par le calendrier ParcoursSup ;
- Ne faites jamais 1 seul vœu ;
- Diversifiez vos vœux et ne faites pas que des vœux dans des filières sélectives ;
- Ne faites pas uniquement des vœux en dehors de votre académie.

## > Du Vendredi 7 avril au 31 mai 2023 : examen des dossiers

Au sein de chaque formation, une commission d'examen des vœux est chargée de définir les modalités et les critères généraux d'examen des candidatures et d'examiner les candidatures. **Ces critères sont précisés sur chaque fiche de formation ParcoursSup en amont de la procédure pour aider les candidats à s'orienter.**

**Pour les formations sélectives** (classe prépa, BUT, BTS, écoles, IFSI...), **l'admission se fait sur dossier** et, dans certains cas, en ayant recours, en plus ou en lieu et place du dossier, **à des épreuves écrites et/ou orales.** Les lycéens peuvent faire des vœux pour les formations qui les intéressent, qu'elles soient ou non dans leur académie, puisqu'aucun critère géographique n'est pris en compte lors de la sélection.

**Pour les formations non sélectives**, le secteur géographique d'habitation sera un des paramètres pris en compte par ParcoursSup, notamment pour les formations les plus demandées. Pour Paris, les 3 académies d'Ile de France (Paris, Créteil, Versailles) sont une seule et même académie.

A noter : Pour favoriser l'égalité des chances, **des places sont prioritaires pour les lycéens boursiers** dans chaque formation, y compris les plus sélectives **et une aide financière est accordée aux lycéens boursiers** qui s'inscrivent dans une formation en dehors de leur académie.

En BTS, les bacheliers issus de la filière professionnelle ont un nombre de places attribué en priorité afin de favoriser les lycéens souhaitant faire des études courtes. Il en est de même en BUT (ex DUT), où un certain nombre de places est priorisé pour les bacheliers issus de la filière technologique.

**En fin de procédure, le bilan de l'examen des vœux de chaque formation est publié sur la plateforme ParcoursSup.**

### 3 1er juin > 7 juillet 2023 - Vous recevez les réponses des formations et vous décidez

> *jeudi 1er juin - Début de la phase d'admission principale*

Vous consultez dans votre dossier Parcoursup les réponses des formations que vous avez demandées. À partir du 1er juin, vous recevez les propositions d'admission (réponse oui ou oui-si \*) au fur et à mesure et en continu. Vous devez **répondre obligatoirement** à chaque proposition d'admission **dans les délais** indiqués dans votre dossier.

Toutes les réponses des formations n'arrivent pas le 1er juin, les réponses vont arriver en continu sur le mois de juin.

- Pour les réponses reçues le 1<sup>er</sup> juin, **les lycéens ont 5 jours pour y répondre (J+4)** ;
- Pour les réponses reçues à partir du 3 juin, **les lycéens ont 4 jours pour y répondre (J+3)**.

**Quoiqu'il en soit, il faut toujours s'en référer aux modalités précisées dans le dossier.** Passé ce délai, **la proposition n'est plus valide.** Les lycéens et leurs parents reçoivent des notifications par mail, SMS et dans Parcoursup à chaque fois qu'une nouvelle proposition leur est adressée. **Pensez à renseigner vos coordonnées dans Parcoursup pour recevoir les notifications !**

**Si le lycéen a accepté une formation et qu'une réponse positive lui est apportée ultérieurement à l'un de ses vœux en attente, il peut accepter cette nouvelle proposition.** La proposition de formation qu'il avait alors initialement acceptée est alors annulée.

Entre le 29 juin et le 1er juillet, les lycéens qui ont conservé des vœux pour lesquels ils sont en liste d'attente doivent indiquer quels vœux les intéressent toujours.

Les dernières propositions d'admission de la phase principale seront rendues le 7 juillet par les formations. Le lycéen devra ensuite se positionner au plus tard le 7 juillet sur l'une des formations proposées. Après cette date, sans positionnement de la part du lycéen sur une des formations proposées, toutes les propositions qui lui auront été faites seront annulées.

> *Mi-juin 2023 - La phase d'admission complémentaire est ouverte*

*Mardi 4 juillet - Résultats du baccalauréat.*

Après les résultats du baccalauréat, dès que vous avez accepté définitivement une formation, vous devez effectuer votre inscription administrative selon les modalités précisées dans votre dossier. Il s'agit de la dernière étape avant la rentrée.

*Vendredi 7 juillet - Fin de la phase principale*

Dernier jour pour accepter une proposition d'admission

## Quelles solutions si vous n'avez pas reçu de proposition d'admission ?

### > Dès le 1er juin 2023

Si vous n'avez reçu que des réponses négatives de la part de formations sélectives (BTS, BUT, classe prépa, IFSI, écoles...), vous pouvez demander un accompagnement individuel ou collectif dans votre lycée (auprès du service orientation de votre établissement si vous êtes un étudiant et que vous souhaitez vous réorienter) ou dans un CIO pour envisager d'autres choix de formation et préparer la phase complémentaire.

### > De mi-juin à mi-septembre

La **phase d'admission complémentaire** vous permet de formuler jusqu'à 10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup.

### > A partir du 1er juillet 2023

Vous pouvez solliciter depuis votre dossier un accompagnement personnalisé de la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) de votre académie. Cette commission étudie votre dossier et vous aide à trouver une formation au plus près de votre projet et en fonction des places disponibles.

À partir du 1er juin, **les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé** invalidant et les sportifs de haut niveau qui n'ont pas trouvé de formation adaptée à leurs besoins spécifiques peuvent saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) et demander le réexamen de leur dossier si leur situation particulière justifie une inscription dans un établissement situé dans une zone géographique déterminée.

\* La réponse « Oui-si » signifie que vous êtes accepté dans la formation à condition de suivre un parcours de réussite adapté à votre profil (remise à niveau, soutien, tutorat...). Ce dispositif de réussite vous est proposé par la formation afin de consolider ou de renforcer certaines compétences nécessaires pour vous permettre de réussir vos études supérieures.

## S'inscrire dans la formation choisie

Après **avoir accepté définitivement la proposition d'admission de son choix et après avoir eu ses résultats au baccalauréat**, le lycéen procède à son inscription administrative directement **auprès de l'établissement choisi** en respectant la date limite indiquée par l'établissement.

Si le futur étudiant s'inscrit dans une formation en dehors de Parcoursup, il doit **obligatoirement** remettre une attestation de désinscription ou de non-inscription sur Parcoursup qu'il télécharge via la plateforme.

Le futur étudiant désireux de prendre une année de césure, doit préalablement accepter un vœu dans Parcoursup puis faire part de son projet à la formation qu'il a acceptée. L'établissement peut accepter ou refuser cette année de césure. Si la césure est acceptée par l'établissement, il établit une convention de **césure et la place du lycéen lui est gardée jusqu'à la rentrée suivante (il n'a pas à repasser par Parcoursup)**.

## Pour en savoir plus, consultez également les ressources de l'ONISEP et de l'Education Nationale

[Consultez la FAQ de ParcoursSup](#)

[L'agenda ParcoursSup 3 étapes](#)

[Le Grand oral, les réponses à vos questions](#)

[5 étapes pour mon parcours vers l'enseignement supérieur](#)

[Réussir son bac et son entrée dans l'enseignement supérieur](#)

[Simulez votre moyenne au baccalauréat 2023 avec l'Etudiant](#)

[Fiche ONISEP « Rédiger mon projet de formation motivé »](#)



**Pas encore adhérent de la Peep Carnot ? Soutenez notre action en devenant membre !**

